



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 5

Mercredi 5 février 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

5. La présente décision a été notifiée par courrier recommandé à la requérante et par courrier A+ à la Municipalité de Reconvilier.

(...)

Courtelay, le 27 janvier 2020

La préfète: S. Niederhauser



Berne

Communes de Champoz, Court, Moutier, Sorvilier, Valbirse

Plan des chemins forestiers N° 48006

«Moron»

Vu l'article 32 de l'Ordonnance cantonale sur les forêts du 29 octobre 1997, la Division forestière Jura bernois met en dépôt public le plan des chemins forestiers N° 48006 «Moron» auprès de l'administration des communes concernées.

Le plan des chemins forestiers fixe les tronçons à considérer comme chemins forestiers au sens de la loi sur les forêts et règle les interdictions de circuler.

Les documents seront déposés auprès de l'administration des communes de Champoz, Court, Moutier, Sorvilier, Valbirse et de la Division forestière Jura bernois à Tavannes pendant 30 jours, du 5 février 2020 au 5 mars 2020. Ils peuvent y être consultés pendant les heures de bureau.

Les personnes en droit de faire opposition peuvent le faire par écrit, de manière fondée, au cours du délai de dépôt. L'opposition devra être déposée au secrétariat communal et être adressée à la Division forestière, à l'attention de l'Office des forêts et des dangers naturels du Canton de Bern.

Tavannes, le 5 février 2020

Le Chef de Division, Rénald Queloz

Recensement GELAN au jour de référence 2020

Demande de paiements directs agricoles et recensement des effectifs d'animaux

Période: du 7 au 25 février 2020

En vertu de l'article 98 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), la demande de paiements directs 2020 doit être effectuée dans le cadre du recensement au jour de référence. Durant la même période sont aussi recensés les effectifs d'animaux détenus dans des élevages non agricoles comprenant des bovins, des ovins, des caprins, des porcins, de la volaille, des chevaux, des ânes, des camélidés du Nouveau-monde et des abeilles, ainsi que dans des piscicultures (art. 21 et 21b de l'ordonnance cantonale sur les épizooties OCE).

Désormais, les exploitant-e-s agricoles et les personnes qui détiennent des animaux de rente à des fins non agricoles ne seront informés que par courriel du début des recensements. Plus aucun courrier postal ne sera envoyé. L'accès à l'application GELAN se fait comme d'habitude via le portail www.agate.ch. Vous trouverez de plus amples informations sur www.gelan.ch/support.

Les exploitants et exploitantes concernés seront informés du début des recensements par courrier électronique le 7 février 2020.

Nous vous prions de contacter l'office de recensement de votre commune pour tout complément d'information.

Zollikofen, le 29 janvier 2020

Office de l'agriculture et de la nature du canton de Bern

Service des paiements directs



Belprahon

Avis de construction

Requérant: M. Sébastien Affolter, Champ de la Pierre 22, 2736 Sorvilier, représenté par Villatype SA, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Propriétaire foncier: M^{me} Ghislaine Huggler, Chemin du Cratat 7, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 553, Chemin du Cratat

Projet: construction d'une maison familiale, avec balcon, piscine, garage, escalier et murs

Zone: H1

Dérogation: art. 38 du RC (hauteur bâtiment «H») supérieure à 4.50m

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 février 2020 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 29 janvier 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Rosmarie Gigandet, Clos du Vélie 83, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Rosmarie Gigandet, Clos du Vélie 83, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 584, Clos la Jus 45, 2747 Corcelles

Projet: installation d'une roulotte prévue pour l'exposition de meubles

Dimensions: selon plans déposés

Dérogation: art. 81 LR

L'OPC a accordé la dérogation à min. 2.50m du bord de la route cantonale sous réserve des conditions et charges mentionnées dans leur décision du 21.10.2019.

Zone d'affectation: village ancien

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 28 février 2020**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.



Arrondissement

Expu 12-2019 - Préfecture du Jura bernois

Décision du 27 janvier 2020

Référence: Expu 12-2019

La préfète du Jura bernois

en la procédure liée entre

TAMI IMMOBILIEN FINANZ AG, Staldenhof 18, 6014 Luzern, représentée par AWT Treuhand & Verwaltung AG, Kirchenfeldstrasse 9, 3250 Lyss, représentée par M^{re} Willy Lanz, Rue de l'Hôpital 12, Case postale 96, 2501 Bienne,

requérante,

et

Monsieur Joaquim Monteiro Da Rocha, de domicile inconnu,

requis,

concernant l'expulsion de l'appartement de 3 pièces sis Route de Tavannes 61, 2732 Reconvilier

décide:

- (...)
- Le requis doit rembourser les frais à la requérante à raison de Fr. 1'181.60.-
- Le solde excédentaire de l'avance de frais, de Fr. 4'818.40.-, sera remboursé à la requérante, dès l'entrée en force de la présente décision. Cette dernière est priée de faire connaître, avec la mention du numéro de la procédure, ses coordonnées de paiement à la Préfecture du Jura bernois ou de lui transmettre un bulletin de versement.
- La présente décision peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours conformément aux art. 319 et suivants du code de procédure civil formé devant la Cour suprême du canton de Bern, Section civile, Hochschulstrasse 17, case postale 7475, 3001 Bern. Le délai ne peut pas être prolongé. La décision ou l'ordonnance attaquée doit être jointe au dossier, pour autant qu'elle soit en mains du recourant.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues jusqu'au terme du dépôt.

Corcelles, le 29 janvier 2020

Secrétariat communal

Semaine blanche et cours de formation

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera fermé lors de la semaine blanche du lundi 10 février au vendredi 14 février 2020 inclus.

En raison de cours de formation du personnel, le bureau communal sera exceptionnellement fermé du mardi 17 février au vendredi 21 février 2020 inclus.

Réouverture le mardi 25 février 2020 de 10h à 11h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter M^{me} la Mairesse Marianne Müller au 079 372 11 73.

Le Secrétariat communal vous remercie pour votre compréhension.

Corcelles, le 5 février 2020

Secrétariat communal

Service social Centre-Orval (SSCO) – antenne à Grandval

Depuis le 1^{er} janvier 2020, notre commune n'est plus rattachée au Service social de la Prévôté de Moutier (SSRP) mais au Service social Centre-Orval de Valbirse (SSCO).

Dès le mercredi 12 février 2020, une antenne sera ouverte à Grandval au 1^{er} étage du bâtiment communal, Grand-Rue 29.

Ce bureau sera ouvert et assuré par une permanence téléphonique tous les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h (032 491 61 20).

Il sera fermé pendant les vacances scolaires d'été et d'hiver (six semaines en été et deux semaines durant la période des Fêtes de fin d'année).

Corcelles, le 5 février 2020

Conseil communal



Crémises

Composition de l'exécutif communal, répartition des dicastères 2020

Carole Ristori, mairesse, administration générale, finances et formation. Suppléant: Pierre Ganguin

René Schrameck, vice-maire, sécurité sociale, défense, culture, sport et loisirs. Suppléante: Carole Ristori

Florent Greder, conseiller, alimentation en eau, eaux usées, protection de l'environnement (eau). Suppléant: Florian Lehmann

Florian Lehmann, conseiller, travaux publics, aménagement du territoire. Suppléant: Florent Greder

Pierre Ganguin, conseiller, économie publique, protection de l'environnement (déchets). Suppléant: René Schrameck

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Administration

Nadège Wegmueller, secrétaire et administratrice des finances, secretariat.communal@cremines.ch, tél. 032 499 95 42

Fabienne Meier, collaboratrice, contact@cremines.ch, tél. 032 499 95 42

Jean-Claude Chevalier, archiviste, chejc@hispeed.ch, tél. 077 414 59 75

Ouvertures du bureau:

mardi de 13h30 à 18h

jeudi de 7h30 à 12h et de 15h à 17h

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Fermetures du secrétariat communal

Printemps du 10 au 26 avril 2020.

Été du 27 juillet au 16 août 2020.

Automne du 5 au 18 octobre 2020.

Hiver 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021.

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Assemblées communales

Jeudi 25 juin 2020 à 20h 15

Jeudi 3 décembre 2020 à 20h 15

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Commission des finances

Nous sommes à la recherche d'un membre pour compléter notre commission des finances. Si vous aimez les chiffres, les comptes et les budgets communaux, vous êtes le ou la bienvenu(e). Merci de transmettre votre candidature au secrétariat communal jusqu'au 15 février 2020.

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Statistique de la population

Au 31.12.2019, notre commune comptait 504 habitants, soit 6 habitants de moins qu'en 2018:

- 239 femmes
- 265 hommes
- 382 ayants droit

En 2019, nous avons eu 2 naissances et 11 décès.

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Ramassages 2020 des déchets encombrants

- mercredi 18 mars
- mercredi 17 juin
- mercredi 16 septembre
- mercredi 9 décembre

Horaire: 16h30 à 19h

Les objets encombrants doivent être déposés à partir de 16h30 sur la place de parc. Il n'est pas permis de les déposer avant afin de permettre l'accès aux bennes et le tri sélectif.

Merci de votre collaboration.

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Sortie des aînés

Une course surprise sera proposée normalement le mercredi 10 juin 2020 (à confirmer). Merci de réserver cette date. Une invitation personnelle suivra.

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Service social Centre-Orval (SSCO) – antenne à Grandval

Depuis le 1^{er} janvier 2020, nous collaborons avec le Service social de Centre-Orval (SSCO), Grand-Rue 47 (1^{er} étage), 2735 Malleray, 032 491 61 01, secretariat@ssco.valbirse.ch.

Dès le mercredi 12 février 2020, une antenne sera disponible à Grandval au 2^e étage du bâtiment communal, Grand-Rue 29.

Ce bureau sera ouvert, avec une permanence téléphonique au 032 491 61 20, tous les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Fermeture en été de 6 semaines et en hiver de 2 semaines.

Crémises, le 5 février 2020

Le Conseil communal



Eschert

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du 7 au 16 février 2020.

Réouverture le lundi 17 janvier 2020 selon l'horaire habituel.

Eschert, le 29 janvier 2020

Le Conseil communal / l'administration communale

Modification du règlement d'organisation de la commune mixte d'Eschert – bons de garde

Entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes

La modification du règlement d'organisation, adoptée par l'assemblée communale d'Eschert en date du 12 décembre 2019, a été approuvée sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 22 janvier 2020. Cette modification entre donc en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elle peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Eschert, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Révision de l'aménagement local – rapport de participation

Le Conseil communal informe que le rapport de participation au sens de l'article 58, al. 4, loi sur les constructions, a été établi. Il contient une appréciation des observations et demandes qui sont parvenues à l'administration communale et une proposition sur la suite que lui donne le Conseil communal. Le rapport peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune: www.eschert.ch, sous informations.

Eschert, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Point de collecte «Au Creux» – batteries

Les batteries de quelque sorte que cela soit (batteries de voitures, de motos, etc.) ne doivent en aucun cas être déposées dans le bac à piles. Ces dernières doivent être ramenées aux points de vente.

Eschert, le 5 février 2020

Le Conseil communal

Service social Centre-Orval – antenne à Grandval

Dès le 1^{er} janvier de cette année, la commune d'Eschert n'est plus rattachée au Service social de la Prévôté de Moutier (SSRP), mais au Service social Centre-Orval de Valbirse (SSCO).

Dès le mercredi 12 février 2020, une antenne sera ouverte à Grandval au 1^{er} étage du bâtiment communal. Ce bureau sera ouvert et assuré par une permanence téléphonique tous les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h (032 491 61 20). Il sera fermé pendant les vacances scolaires d'été et d'hiver (six semaines en été et deux semaines durant la période des Fêtes de fin d'année).

Eschert, le 5 février 2020

Le Conseil communal



Avis de construction

Requérant: Monsieur Eric Leuenberger, Champs Charrière 73, 2745 Grandval

Emplacement: parcelle N° 1014, au lieu-dit: «Champs Charrière 73», Grandval

Projet: Aménagement d'une partie de la grange en appartement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole

Dérogations: art. 24 LAT et 64 OC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 février 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse

Grandval, le 29 janvier 2020

Le Conseil municipal

Antenne du service social

Dès le 1^{er} janvier de cette année, notre commune n'est plus rattachée au Service social de la Prévôté de Moutier (SSRP) mais au Service social Centre-Orval de Valbirse (SSCO).

Dès le mercredi 12 février 2020, une antenne sera ouverte à Grandval au 1^{er} étage du bâtiment communal. Ce bureau sera ouvert et assuré par une permanence téléphonique tous les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h (032 491 61 20). Il sera fermé pendant les vacances scolaires d'été et d'hiver (six semaines en été et deux semaines durant la période des Fêtes de fin d'année).

Grandval, le 5 février 2020

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants: Madame et Monsieur Marianne et Stefan Siegenthaler, Rue des Lys 4, 2735 Malleray.

Auteur du projet: Bureau Heimann O. Sàrl, Rue Aimé-Charpilliez 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 788, Chemin du Verger 8, commune de Loveresse.

Projet: Construction d'une maison familiale sur deux niveaux avec un garage annexé et un couvert.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Zone d'habitation H2a, Toitures traditionnelles.

Dérogations: Art. 414 RCC (pente de la toiture), art. A141 RCC (hauteur du talus).

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 février 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 27 janvier 2020

Conseil communal



Avis de construction

Requérant: Spano Kevin, chemin des Celtes 10, 2822 Courroux

Auteur du projet: Raymond Heyer, 2742 Perrefitte

Emplacement: Parcelle N° 43, rue du Stand 6 et rue du Nord 5

Projet: Rénovation complète de la maison intérieure et extérieure, rehaussement du toit avec lucarnes et Velux, isolation périphérique; Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aéro; Aménagement de places de parc côté Est.

Zone: H3

Dérogation: Art. 58 RC

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti L

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 janvier 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: Elepress AG, Worbstrasse 221, 3073 Gümligen.

Auteur du projet: SEO Sàrl, Architecture & Urbanisme, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 3336, au lieu-dit: «Les Laives», commune de Moutier.

Projet: demande de prolongation de la durée de validité du permis de construire jusqu'au 6 mai 2021.

Permis de construire délivré le 6 avril 2016 pour la construction de deux usines relais et l'aménagement de 72 places de stationnement + pose d'une station transformatrice électrique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: plan de quartier «Les Laives».

Dérogation: art. B. 5 (hauteur de l'usine I).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement** auprès des Services techniques de la Ville de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la demande de prolongation de la durée de validité**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 février 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Arrêté du Conseil de Ville N° 1090 du 27 janvier 2020

Arrêté du Conseil de Ville relatif au nouveau système de fonctionnement «bons de garde» au sein du Centre de l'enfance (CDE) et du Service d'accueil en famille (SAF); Approbation du règlement relatif aux bons de garde

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- Vu la loi sur l'aide sociale (LaSoc);
- Vu l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS), notamment l'article 34c;
- Vu la décision du 11 juillet 2019 de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne autorisant la Municipalité à octroyer des bons de garde dès le 1^{er} août 2020;
- vu l'article 44 lettre c) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif;

a r r ê t e

Article 1:

Le Règlement relatif aux bons de garde est voté.

Article 2:

Le Conseil municipal est chargé de l'application du présent arrêté.

Moutier, le 27 janvier 2020

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: E. Dell'Anna

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 27 janvier 2020. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 5 février 2020

Conseil municipal

Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch

Arrêté du Conseil de Ville N° 1091 du 27 janvier 2020

Arrêté du Conseil de Ville relatif au vote d'une dépense périodique d'un montant maximum de Fr. 200'000.– relative au financement annuel des prestations d'accueil extrafamilial selon le système des bons de garde (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille)

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- Vu l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale;
- Vu l'ordonnance sur les communes;
- Vu l'article 46 lettre c) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- Vu le préavis favorable de la Commission des finances;
- Sur proposition du Conseil municipal;
- Sous réserve de référendum facultatif;

arrête

Article 1:

Un dépense périodique d'un montant de maximum Fr. 200'000.– est votée. Elle est destinée au financement annuel des prestations d'accueil extrafamilial selon le système des bons de garde (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille).

Article 2:

Le Conseil municipal est chargé de l'application du présent arrêté.

Moutier, le 27 janvier 2020

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: E. Dell'Anna

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 27 janvier 2020. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 5 février 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Affolter Denis, Sur le Crêt 100, 2746 Crémines

Emplacement: Parcelle N° 1344, chemin du Coteau 18

Projet: Construction de balcons en façade Ouest; Agrandissement de la lucarne en toiture.

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Wiedmer Olivier et Géraldine, rue du Nord 29, 2740 Moutier

Auteur du projet: CK Tech, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelles N°s 9 et 11, rue du Nord

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage en annexe; Pompe à chaleur air-eau split.

Zone: H3

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti L

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

PC 4/2020

Avis de construction

Requérant: Monsieur Laurent Schaffter, La Rosière 4, 2852 Courtételle.

Auteur du projet: L'artisan Schaffter SA, Rue de l'Est 19, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 88, au lieudit: «Passage de l'Ours 8 et Rue Centrale 70», commune de Moutier.

Projet: pose d'une véranda bio climatique sur la terrasse existante à l'Est du bâtiment ouverte sur trois côtés avec possibilité de fermeture par le biais d'un tissu coulissant, pose de bandes LED sur les façades de l'immeuble illuminées pendant les heures d'ouverture de l'établissement public et pose de spots en façades Sud, pose d'une isolation périphérique, remplacement de toutes les fenêtres et portes extérieures, pose d'une enseigne non illuminée en façade Sud «Maison des brochettes», suppression de la porte de garage au Nord du bâtiment et création d'une porte anti-feu EI60.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Vieille Ville.

Dérogation: art. 80 LR.

Recensement architectural: ensembles bâtis G et H.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration

communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 février 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Communiqué du Conseil municipal

Service social

Dès le 1^{er} janvier de cette année, notre commune n'est plus rattachée au Service social de la Prévôté de Moutier (SSRP) mais au Service social Centre-Orval de Valbirse (SSCO).

Dès le mercredi 12 février 2020, une antenne sera ouverte à Grandval au 2^e étage du bâtiment communal. Ce bureau sera ouvert et assuré par une permanence téléphonique tous les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h (032 491 61 20). Il sera fermé pendant les vacances scolaires d'été et d'hiver (six semaines en été et deux semaines durant la période des Fêtes de fin d'année).

Perrefitte, le 5 février 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérants: Christen André et Véréne, Le Pairez 59, 2716 Sornetan

Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Patrick Cuenin, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Emplacement: Plaine Fin 17a, 2716 Sornetan, parcelle N° 347

Projet: Reconstruction d'un bâtiment comprenant un appartement et un garage réduit suite à l'incendie

Genre de construction: fondations: existantes; construction portante: étagage: -; parois: béton-brique; plafonds: béton; façades: matériel: bardage bois, couleur pré-vieilli bois (gris), toit: 2 pans, inclinaison 18,50, tuiles terre-cuite

Dimensions: longueur: 22,6m; largeur: 14,2m; hauteur: 8,3m

Zone: Centre ancien

Dérogations: art. 213, chiffres 8 et 9 RCC de Sornetan

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2020 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Soubos, le 29 janvier 2020

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: Mollard Yanick et Stéphanie

Emplacement: Le Pairez 55, 2716 Sornetan, parcelle N° 362

Projet: Construction d'une piscine enterrée avec fonctionnement en circuit fermé, chauffage par

**Validation de vos avis
sur la plateforme:**

lundi 14h

pompe à chaleur air-eau indépendante et couverture au moyen d'un abri de piscine

Genre de construction : selon plans déposés

Dimensions : selon plans déposés

Zone : Habitation

Dérégation : art. 212 RCC de Sornetan pour la distance à la limite de la PAC

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 5 mars 2020 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 5 février 2020

Secrétariat communal



Rebévelier

Assemblée communale extraordinaire

Le Conseil communal vous invite à «l'Assemblée communale extraordinaire», qui aura lieu le mercredi 11 mars 2020 à 19h 30 à la salle de l'école.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Réseau d'eau, approuver un crédit de Fr. 50'500.- pour l'étude du projet de l'ouvrage.
3. Divers et imprévus.

Rebévelier, le 3 février 2020

Le Conseil communal



Reconvilier

PC 227/2019 - Avis de construction

Commune de Reconvilier

Requérante: Mettim SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 348, 1525 et 1527, au lieu-dit: « Jolimont », commune de Reconvilier.

Projet: construction d'un immeuble de 18 appartements comprenant un parking souterrain de 19 places, installation de panneaux solaires thermiques en toiture, création d'une route d'accès et aménagement de 13 places de stationnement extérieures dont 8 le long de la Rue de Jolimont ainsi que d'une place de jeux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H3, EV A et route.

Dérégations : art. 48 LAE, 80 LR, 15 et 27 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 février 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 janvier 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Kocher Patricia et Boris, Les Nouettes 4, 2732 Reconvilier

Propriétaire : Kocher Patricia et Boris, Les Nouettes 4, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Verancolor Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1368, Les Nouettes 4

Projet : Pose d'une pergola en aluminium avec lames orientables et fermeture par des stores sur terrasse existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 février 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 29 janvier 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Lehmann Liselotte et Fernand, La Promenade 3, 2732 Reconvilier

Propriétaire : Lehmann Liselotte et Fernand, La Promenade 3, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Lehmann Liselotte et Fernand, La Promenade 3, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1420, La Promenade 3

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 février 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 29 janvier 2020

Le secrétariat municipal

Test des sirènes 2020

Le traditionnel test des sirènes aura lieu ce mercredi 5 février de 13h30 à 16h.

Reconvilier, le 5 février 2020

Police administrative

Ecoles de Reconvilier

Inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2020-2021

Ecole enfantine – 1H: Inscription des enfants à l'école enfantine

Les enfants nés : entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016 ou entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015 (si l'entrée à l'école de l'enfant a été reportée)

doivent obligatoirement débiter l'école enfantine le **lundi 17 août 2020 à 9h15**.

Les enfants établis dans les Communes de Reconvilier, Loveresse et Saules recevront automatiquement un dossier d'inscription de la part des Ecoles de Reconvilier.

Reconvilier, le 5 février 2020

La Commission scolaire

Avis de construction

Requérants : De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Rue du Pasteur Frêne 3, 2710 Tavannes

Propriétaires : De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Rue du Pasteur Frêne 3, 2710 Tavannes

Auteurs du projet : De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Rue du Pasteur Frêne 3, 2710 Tavannes

Emplacement : Parcelle N° 1116, Le Benevis 13

Projet : Démontage de la cheminée, pose d'une fenêtre en pente sur le pan Nord et sur le pan Ouest du toit sans changement d'affectation des combles, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 5 février 2020

Le secrétariat municipal



Roches

Service social

Dès le 1^{er} janvier 2020, la commune de Roches n'est plus rattachée au Service social régional de la Prévôté de Moutier (SSRP) mais au Service social Centre-Orval de Valbirse (SSCO).

Dès le mercredi 12 février 2020, une antenne sera ouverte à Grandval au 1^{er} étage du bâtiment communal. Ce bureau sera ouvert et assuré par une permanence téléphonique tous les mercredis de 10h à 12h et 14h à 17h (032 491 61 20).

Il sera fermé durant les vacances scolaires d'été et d'hiver (six semaines en été et deux semaines durant la période des Fêtes de fin d'année).

Roches, le 3 février 2020

Conseil communal



Saicourt

Conseil municipal

Statistique des habitants

Au 31 décembre 2019, la commune de Saicourt comptait 646 habitants, soit 14 de plus qu'au 31 décembre 2018. Il y a eu 54 arrivées, 43 départs, 3 décès et 6 naissances. La répartition par village est la suivante: Bellelay 178, Le Fuet 336 et Saicourt 140.

Récolte du papier

21.24 tonnes de papier ont été récoltées durant l'année 2019. La ristourne, qui se monte à Fr. 2'548.80.-, a été versée sur le fond des courses scolaires.

Commission d'urbanisme et commission des travaux publics

Nous sommes à la recherche de personnes intéressées à fonctionner dans la commission d'urbanisme et dans la commission des travaux publics. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration municipale.

Permis de construire délivrés entre le 01.11.2019 et le 31.12.2019

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- Martins Nuno pour la construction d'un mur de soutènement, la pose d'une barrière et

l'aménagement d'une place de jeux sur la parcelle N° 1014, Les Féverges 24, 2712 Le Fuet

- Rebmann Rose-Marie pour la pose d'une pompe à chaleur sur la parcelle N° 834, Sous Béroie 15, 2713 Bellelay

Le Fuet, le 5 février 2020

Conseil municipal



Saules

Test des sirènes

Le test annuel des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2020 de 13h30 à 16h.

Saules, le 29 janvier 2020

Conseil communal

Mise au concours

Employé communal de la voirie

Suite au départ du titulaire, la Commune de Saules met au concours le poste d'

Employé communal de la voirie

Il s'agit d'un poste accessoire dont l'occupation varie entre 100 et 200 heures par année.

Traitement: selon le tarif communal en vigueur

Entrée en fonction: à convenir

Renseignements: auprès du maire, M. Michel Schaer, au 079/825.64.50 ou par mail au secrétariat communal: communesaules@bluewin.ch

En cas d'intérêt, prière de vous manifester par écrit d'ici au **29 février 2020** à l'Administration communale, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Saules, le 5 février 2020

Conseil communal



Tavannes

Corps des Sapeurs-Pompiers La Birse

Mise au concours

Le corps des sapeurs-pompiers La Birse recherche pour une date d'entrée immédiate,

un ou une secrétaire/fourrier(ère)

dont la mission principale sera d'assurer le soutien administratif du commandement.

Responsabilités:

- Assister le commandement pour toute correspondance
- Rédiger des courriers et des emails
- Prendre les PV et les mettre à jour
- Renseigner les données via notre ERP WinFap: effectif, soldes, facturation,...

Profil

- Connaissances des outils informatiques usuels
- Prêt(e) à suivre une formation spécifique WinFap (base de données)
- Flexible, polyvalent(e) et organisé(e)
- Domicilié(e) dans l'une des communes de Tavannes, Reconvilier, Saules ou Loveresse

Le/la candidat(e) retenu(e) sera incorporé(e) au CSP La Birse.

Si cette fonction suscite votre intérêt, merci de faire part de votre candidature par écrit jusqu'au 10 février 2020 par mail à csplabirse@gmail.com ou par écrit à l'adresse: CSP La Birse, Rue du Général Voirol 2, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 29 janvier 2020

Etat-major, CSP La Birse

Avis de construction

Requérant: M. Alain Christinaz, rue du Cairli 250, 2603 Péry.

Projet: construction d'un couvert à voiture sur la parcelle N° 562 au Chemin de Belfond en zone H2/S1.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: ensemble bâti C.

Protection des eaux: infiltration superficielle des eaux pluviales.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 février 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 29 janvier 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Martial Trummer, Champs la Clary 4, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Champs la Clary 4 sis sur la parcelle n° 1620 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 mars 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 février 2020

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) Maître d'ouvrage: Madame Perret Rita, La Gourbache 4, 2735 Malleray

Auteur du projet: Wahli Père & Fils, Grand-Rue 7, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1200, La Gourbache 4, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: revêtement de façade côté Nord, Ouest et Sud, abaissement du toit du bûcher; raccordement du tuyau de descente du toit côté Nord-Ouest au tuyau d'évacuation des eaux; installation d'un poêle à bois et pose d'un canal de cheminée côté Nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: HA

Zones/périmètres protégés: Périmètre de protection de l'aspect local

Dépôt public: **du 29 janvier au 28 février 2020 inclusivement**.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 23 janvier 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: COOP Société Coopérative, Rue du Chêne 5, CP 518, 1020 Renens

Auteur du projet: Leschot Architecture Sàrl, M. Yves Leschot, Fbg St-Germain 32, 2900 Porrentruy

Adresse du projet: BF 164, Grand-Rue 51, 2735 Malleray

Description du projet: Pose de « films » publicitaires sur les vitrines existantes - pose d'une enseigne COOP sur l'entrée existante du magasin (durée 9 mois)

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: HA PC

Dépôt public: **du 29 janvier au 28 février 2020 inclusivement**.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 janvier 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Paroisse réformée, Les Côtes 1, 2735 Bévillard (M. P.-A. Jaeggi, président de paroisse)

Auteur du projet: Paerli SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 254, Rue du Temple 2, 2735 Bévillard

Description du projet: Pose et installation de deux pompes à chaleur, au Sud-Ouest du Temple

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Espace d'utilité publique

Dépôt public: **du 5 février au 4 mars 2020 inclusivement**.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 janvier 2020

Commune mixte de Valbirse

Statistique des habitants au 31.12.2019

La commune de Valbirse comptait 4'047 habitants au 31.12.2019 contre 4'003 au 31.12.2018 (+ 44), soit 1'996 hommes et 2'051 femmes.

3'198 ressortissants suisses et 849 de nationalités étrangères.

La commune a également enregistré 36 naissances et 39 décès durant l'année 2019.

Bévilard, le 29 janvier 2020

Contrôle des habitants de la commune de Valbirse

Conseil général

En séance ordinaire du 27 janvier 2020, le Conseil général a :

- 1. Approuvé un crédit de Fr. 272'000.– pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la route de Champoz

Un recours relatif à la présente décision peut être formé dans un délai de 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au 29 février 2020. Il doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Bévilard, le 5 février 2020

Conseil général

Politique des Aîné(e)s

Le 21 janvier dernier, la Commune de Valbirse a invité tous (toutes) les aînés-es pour une séance dans le but de créer une « Association d'Aînés-es ».

Pas moins de 200 personnes ont participé, intéressées par ce concept.

A l'issue de la séance, quelques 17 personnes, sous l'impulsion de M. André von Allmen ont décidé de se retrouver pour une discussion autour du projet de la création d'une Association des Aînés-es.

L'espérance de vie en Suisse durant ces 100 dernières années n'a cessé d'augmenter, il y a donc lieu d'inventer 20 à 30 ans de vie après la retraite. La politique du 3^e âge est une préoccupation de la Commune de Valbirse. Cette Association a pour but d'éviter l'isolement, de faire émerger les besoins et les droits des aînés-es en les incitant à garder des contacts, de les encourager à participer à des projets intergénérationnels et à pratiquer des activités de tous genres.

En cas d'intérêt vous pouvez sans autre contacter M. von Allmen au 079 860 03 99.

Une boîte à idées est à votre disposition au bureau communal pour toutes suggestions. Celles-ci seront transmises au groupe des aînés-es.

Les Autorités communales remercient les citoyennes et citoyens ayant participé à cette rencontre et plus particulièrement ceux qui s'investiront dans cette future Association et leur souhaitent plein succès.

Bévilard, le 5 février 2020

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Monsieur Falda Alberto, Chemin des Martinets 5, 2735 Malleray

Auteur du projet: Paerli SA, Grand-Rue 47a, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1362, Chemin des Martinets 5, Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure à l'Ouest

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 5 février au 4 mars 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 31 janvier 2020

Commune mixte de Valbirse

Arrondissement des sépultures de Valbirse

Conformément à l'article 20 de l'ordonnance de l'arrondissement des sépultures de Valbirse, il est porté à la connaissance du public que les tombes suivantes seront prochainement nivelées :

Division adultes : 1 à 30 année 1966 à 1986

Division enfants : 252 à 291 année 1956 à 1975

Le délai de concession de ces tombes étant échue, les parents des personnes inhumées dans cette partie du cimetière sont invitées à enlever les monuments funéraires et les entourages d'ici le 31 juillet 2020, faute de quoi la commune mixte de Valbirse en disposera.

Pour d'éventuelles questions, veuillez vous adresser à M. Manuel Hennem, responsable des services techniques de Valbirse au 032 491 61 66.

Bévilard, le 5 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Informations du Conseil communal

Subvention au groupe sportif

Les Autorités communales ont décidé d'attribuer un montant de Fr. 5'417.- au Groupe sportif Malleray Bévilard.

Ce versement prélevé sur le fonds spécial du sport «Tour de Romandie» sera utilisé le 27 septembre 2020 pour le Trophée de la Tour de Moron qui fera également office de championnat de Suisse pour la montagne.

Foires de Malleray

Le Conseil communal a décidé de suspendre provisoirement l'organisation des foires de printemps et d'automne à Valbirse.

Organe de conduite communale en cas de catastrophe et de situation d'urgence

L'Exécutif a approuvé l'arrêté de l'organe de conduite communale dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophe et de situation d'urgence suite à l'approbation du règlement sur le transfert de tâches dans ce domaine.

Bévilard, le 5 février 2020

Conseil communal

Divers

Ecole secondaire de la Courtine

Mise au concours

Le syndicat scolaire de l'école secondaire de la Courtine à Bellelay met au concours un poste d'

Enseignant-e secondaire

(Contrat à durée déterminée d'une année, renouvelable sur trois ans)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités du syndicat scolaire.

Taux d'activité: 19 leçons hebdomadaires (6 leçons de gymnastique, 5 leçons d'allemand, 4 leçons d'anglais et 4 leçons d'histoire-géographie)

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

Traitement: Rémunération et prestations sociales conformes aux directives cantonales bernoises.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Lieu de travail: Bellelay.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de la Courtine, M. Jérôme Montavon au 032 484 01 06.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et moeurs. Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation » à la direction de l'école secondaire, M. Jérôme Montavon, Rte des Genevez 1, 2713 Bellelay, ou par courriel à direction@es-bellelay.net jusqu'au 13 mars 2020.

Bellelay, le 5 février 2020

Ecole secondaire de la Courtine, la direction

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Communiqué

Dépôt public des procès-verbaux des assemblées du 18 juin 2029 et du 12 décembre 2019 :

Conformément aux dispositions du Règlement d'organisation de la paroisse réformée de Haute-Birse le procès-verbal des assemblées du 18 juin 2019 et du 12 décembre 2019 sont déposés publiquement durant 20 jours. Durant ce délai, ils peuvent être consultés au secrétariat de la maison de paroisse à Tavannes durant les heures d'ouverture.

Le règlement sur le statut du personnel et les traitements et le règlement sur la location des églises et des salles de paroisses ont été approuvés par l'assemblée du 12 décembre 2019. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

L'ordonnance tarifaire a été approuvée par le conseil de paroisse du 5 septembre 2019. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Un recours peut être formé auprès de la Préfecture dans les 30 jours.

Tavannes, 5 février 2020

Brigitte Saunier, secrétaire de Haute-Birse

www.lasemaine.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h
Jeudi 8h30 - 10h30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17h30 à 19h30
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	23	22	04.06.2020	JEUDI	40	36	30.09.2020	mercredi
7	6	12.02.2020	mercredi	24	23	10.06.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
8	7	19.02.2020	mercredi	25	24	17.06.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
9	8	26.02.2020	mercredi	26	25	24.06.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
10	9	04.03.2020	mercredi	27	26	01.07.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
11	10	11.03.2020	mercredi	28	27	08.07.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi
12	11	18.03.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi
13	12	25.03.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	47	43	18.11.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	48	44	25.11.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	49	45	02.12.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	33	29	12.08.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
20	19	13.05.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi				
21	20	20.05.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi				
22	21	27.05.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi				